

#EGalim

Réaffirmer la valeur de l'alimentation et améliorer l'attractivité du monde agricole

COLLOQUE

Dans le cadre des États généraux de l'alimentation, l'APCA avait organisé une table ronde en présence de cinq présidents d'ateliers et du ministre de l'Agriculture. L'amélioration de l'attractivité de l'agriculture et une plus juste répartition de la valeur ont été les thèmes centraux de la discussion. Serge Papin a d'ailleurs annoncé que l'atelier 5 était porteur d'une proposition visant à inverser le modèle actuel de contractualisation.

« L'alimentation a une valeur : celle des hommes, de la qualité des produits, de notre patrimoine et du lien entre les acteurs de la chaîne alimentaire et les débats des États généraux de l'alimentation sont l'occasion de réaffirmer cette valeur », a rappelé Claude Cochonneau, président de l'APCA (Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture), le 28 septembre, en ouverture de la table ronde de l'APCA consacrée aux États généraux de l'alimentation, en présence de cinq présidents d'ateliers et du ministre de l'Agriculture. Le président de l'APCA a, de plus, présenté le « Livre blanc sur la multi-performance des exploitations agricoles », dans lequel sont rassemblées l'analyse et les propositions de l'APCA, dont certaines sont portées dans le cadre des États généraux de l'alimentation, pour améliorer la multi-performance des exploitations. En cette dernière semaine de réunions des ateliers du premier chantier, Stéphane Traveret a salué le travail des chambres d'Agriculture dans ces États généraux et a redit l'importance de la plateforme de

consultation publique en ligne, sur laquelle 10 000 personnes sont inscrites, et a annoncé que les « propositions retenues seront celles qui feront preuve d'audace et d'ambition pour une refonte de l'agriculture ». Guillaume Garot, ancien ministre, porteur de la loi contre le gaspillage alimentaire et président de l'atelier 11 (Lutter contre le gaspillage alimentaire) a débuté son intervention en rappelant la crise de confiance des consommateurs envers l'agriculture et la crise des revenus pour les agriculteurs, il a affirmé qu'il était essentiel de « traiter les deux questions ensemble et de trouver comment garantir une meilleure assiette aux consommateurs en garantissant de meilleurs revenus aux agriculteurs ». Tous les participants se sont accordés sur la nécessité d'avoir une stratégie offensive et volontariste, pour défendre l'agriculture et une meilleure répartition de la valeur, un sujet qui a occupé une grande partie des débats. Concernant cette répartition de valeur, Serge Papin, PDG de Système U et co-président de l'atelier 5 (Rendre les prix d'achat des

produits agricoles plus rémunérateurs pour les agriculteurs), était porteur d'une bonne nouvelle, il a annoncé qu'au terme de la dernière réunion de son atelier, la soixantaine de participants s'était accordée sur une proposition portant sur « un projet de contractualisation basé sur un nouveau modèle : on inverse la construction du prix en partant de la production afin de redonner la main à l'amont ». Ce nouveau modèle serait établi « sur la base d'indicateurs fournis par les interprofessions, FranceAgriMer ou l'Observatoire des prix et des marges ». Pour « aller au bout et avancer de manière constructive » il a invité les participants de l'atelier 7 à porter des propositions permettant de revisiter les seuils de vente à perte (SRP) et d'encadrer les promotions, une proposition également portée par les chambres d'Agriculture et présentée à l'occasion de la table ronde.

Pas de hausse de 15 % des prix en cas de révision des SRP

Faisant référence à une note de Michel-Édouard Leclerc qui annonçait « des hausses de prix de 5 à 15 % sur des milliers d'articles alimentaires... Sous prétexte d'aider les agriculteurs », le PDG de Système U a affirmé que ceux qui annonçaient cette hausse des prix, s'il y avait révision des seuils de vente à perte (SRP) étaient « des menteurs, c'est faux de dire que les prix vont augmenter de 15 % ». Il a

mis en garde le monde agricole en les incitant à camper sur leurs positions et à être courageux face à « la machine médiatique déjà lancée sur ces propos ».

La communication, justement, était un thème central du débat afin d'améliorer l'image de l'agriculture et l'attractivité des métiers liés à l'agriculture, l'APCA propose notamment de créer « un fond de communication alimenté par l'ensemble des acteurs de la chaîne alimentaire et géré par les chambres d'Agriculture ». En accord avec cette proposition, Sébastien Windsor, président de Terres Inovia et de l'atelier 13 (Renforcer l'attractivité des métiers de l'agriculture et des filières alimentaires et développer la formation), considère qu'il faut être ambitieux dans les actions de communication, mais qu'il est également nécessaire « d'arrêter de laisser les autres communiquer à notre place, sur nos métiers, en montrant, bien souvent, des paysans d'antan bien loin de notre réalité ». Il demande donc à toute la filière de se rassembler pour communiquer, en n'oubliant pas tous les métiers sous tension (comme

les opérateurs d'abattage). Plusieurs participants ont ainsi fait référence à la communication faite par les métiers de l'artisanat pour améliorer leur attractivité. Ils ont aussi été plusieurs à mettre en avant l'importance de la pédagogie pour donner une meilleure image de l'agriculture et de l'agroalimentaire. À l'occasion de cette table ronde, l'APCA a également proposé « de créer un fond d'investissement pour investir sur des techniques et modes de production innovants et financer des investissements matériels et immatériels ». La dernière proposition des chambres d'Agriculture porte sur « l'importance des projets territoriaux comme levier pour créer et répartir de la valeur ». « La valeur ne se décrète pas depuis Paris, mais se construit dans les territoires », a ainsi rappelé Jean-Pierre Raynaud, vice-président du conseil régional de Nouvelle-Aquitaine et co-président de l'atelier 14 (Préparer l'avenir : quels investissements, quel accompagnement technique, quelle recherche pour une plus grande performance environnementale, sanitaire, sociale et économique ?).

Emmanuel Macron : « la PAC doit permettre de faire vivre dignement les agriculteurs »

Le 26 septembre, le président de la République a présenté à la Sorbonne ses propositions et sa méthode pour élaborer la feuille de route sur dix ans pour l'Union européenne. Dans son discours, qui a duré plus d'une heure et demie, il a rappelé son attachement à l'Europe et évoqué tous les défis auxquels l'Union européenne fait face, avec, pour lui, l'audace comme « seule réponse ». Il a proposé des initiatives pour la défense, l'économie, la fiscalité, l'éducation afin de « rendre l'Europe au peuple ». Emmanuel Macron a également évoqué le développement durable, il estime que la « quatrième clé de notre souveraineté, c'est d'être capable de répondre à la première des grandes transformations du monde, la transition écologique ». Il a notamment parlé de la taxe carbone et a souligné qu'une « Europe qui garantit notre vision exigeante du développement durable, c'est aussi une Europe de la sécurité et de la souveraineté alimentaires ». Il s'est alors demandé si la Politique Agricole Commune (PAC) protégeait bien les agriculteurs et les consommateurs. Après avoir répondu par la négative à cette question rhétorique et évoqué « le tabou français » que représentait la PAC ainsi que ses dysfonctionnements, dénoncés par les agriculteurs, il a rappelé que la PAC « doit permettre de faire vivre dignement les agriculteurs de leurs revenus en les protégeant face aux aléas du marché et aux grandes crises et les aider à évoluer pour construire une agriculture plus responsable ». Pour lui, la PAC doit également être un outil pour redonner vitalité et ambition aux territoires ruraux sans être « une politique de suradministration ». Évoquant la crise des œufs de l'été dernier, il appelle à « établir une force européenne d'enquête et de contrôle pour lutter contre les fraudes, garantir la sécurité alimentaire et assurer le respect des standards de qualité partout en Europe ». De plus, il soutient le choix de Jean-Claude Juncker, président de la Commission européenne, de mettre fin « aux doubles standards alimentaires », partout en Europe. Se référant aux récents débats sur le glyphosate et les perturbateurs endocriniens, il estime également nécessaire d'avoir « une évaluation scientifique européenne plus transparente, plus indépendante et une recherche mieux financée qui permet d'identifier les risques et de proposer des alternatives ».

APPEL A CANDIDATURES

(Articles L 143-3, L 331-2 et R 142-3 du Code Rural et de la Pêche Maritime)

La Safer de Normandie informe qu'elle se propose d'attribuer, par rétrocession, échange, substitution, et si cela est précisé par bail rural ou occupation précaire, les biens fonciers bâtis ou non bâtis désignés dans les appels de candidatures ci-dessous. Les personnes intéressées devront manifester leur candidature impérativement par écrit à la SAFER à CAEN avant la date indiquée ci-dessous, laquelle intègre un délai supplémentaire de 2 jours après la fin du délai légal de 15 jours. Passé cette date, les demandes ne seront plus prises en considération. Sauf mention contraire, les biens présentés ici sont considérés comme étant classifiés soit en zone agricole ou naturelle, soit en zone non constructible, soit en secteur non encore urbanisé du document d'urbanisme. Des compléments d'information pourront être obtenus, et notamment la désignation cadastrale et la classification de ces biens dans un document d'urbanisme s'il existe, soit au siège de la SAFER, soit dans les différentes permanences. Cet avis ne saurait en aucun cas être considéré comme un engagement de la SAFER à l'égard des candidats, lesquels devront impérativement accepter de remplir, signer et nous remettre une fiche de candidature SAFER pour être effectivement candidat devant les instances SAFER, dans les délais indiqués. La date limite de dépôt de candidature est la date figurant ci-dessous.

● Bâti ● Non bâti ● Foncier avec bâti ● Location ● Vente ● Location et vente Date limite de dépôt : 21/10/2017

Réf.	Commune	Lieux-dits	Ha	a	ca
BIENS SITUÉS DANS LA ZONE D'INTERVENTION DU CELRL					
14 CALVAADOS - 02 31 47 23 60	FALAISE	Rougemont	8	57	21
Labours et bois-taillis					
61 ORNE - 02 31 47 23 67	MAHERU	Le Gascol	7	89	70
	MAHERU	Les Coudriaux	7	57	17
AP 61 17 0203	TINCHEBRAY-BOCAGE	Les Grands Champs Frenes	3	04	85
PROPRIÉTÉ ÉQUESTRE					
	MORTREE - EXTENSION BELFONDS	des Maréchaux	4	13	24